

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le trois avril à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 23 mars 2018.

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 76 **Procurations :** 7

Étaient présents :

M ARHANT Guirec , M. BOITEL Dominique , Mme LE LOEUFF Sylvie (Suppléant M. BOURGOIN Jean-Marie), Mme BOURHIS Thérèse , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , M DELISLE Hervé , M DENIAU Michel , M. DRONIOU Paul , M CABEL Michel (Suppléant M. DROUMAGUET Pierre-Yves), M. EGAULT Gervais , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , M FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , M BROUDIC Jean (Suppléant M. GOISNARD Jacques), Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme HAMON Annie , M HENRY Serge , Mme HERVE Thérèse , M. HUNAUT Christian , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , Mme LE CORRE Marie-José , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GALL Jean-François , M LE GUEN Jean-Yves , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M LE MOAL André , M LE MOULLEC Frédéric , Mme LE PLATINEC Denise , M LE QUEMENER Michel , M LE ROLLAND Yves , M LE SEGUILLON Yvon , M LEMAIRE Jean François , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M LINTANF Hervé , M MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M NEDELEC Jean-Yves , Mme NIHOARN Françoise , M PARISCOAT Anaud , M. PEROCHE Michel , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. MORVAN Gildas (Suppléant M. PIOLOT René), Mme PONTAILLER Catherine , M. PRAT Jean René , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. TERRIEN Pierre , M TURUBAN Marcel , M. VANGHENT François , Mme VIARD Danielle , M. WEISSE Philippe , Mme COADALEN Rozenn , M. MERRER Louis , M. OFFRET Maurice

Procurations :

M. BOURIOT François à M. LE JEUNE Joël, Mme GAULTIER Marie-France à M ARHANT Guirec, M. LE GUEVEL Jean-François à M. OFFRET Maurice, M. L'HOTELLIER Bertrand à Mme NIHOARN Françoise, M. PRAT Marcel à Mme LE CORRE Marie-José, M QUENIAT Jean-Claude à M. LE GALL Jean-François, Mme SABLON Hélène à M. COENT André

Étaient absents excusés :

Mme BESNARD Catherine, M. CANEVET Fabien, M. DROUMAGUET Jean, M GOURONNEC Alain, M. LE BRAS Jean-François, M. MEHEUST Christian, M. PRIGENT François, M ROGARD Didier, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Ploulec'h

La commune de Ploulec'h a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 13 mars 2014. Dans un souci de cohérence entre documents d'urbanisme et zonage d'assainissement, il est apparu nécessaire de réviser le zonage d'assainissement de la commune qui date de décembre 1999, et de reprendre le projet de révision entamé en 2012.

Lannion-Trégor Communauté, qui exerce la compétence assainissement collectif, est maître d'ouvrage de l'étude de révision de ce zonage et a confié sa réalisation au bureau d'études spécialisé TP AE.

D'une superficie de 10,15 km², la commune compte 1716 habitants (INSEE 2014).

La commune de Ploulec'h possède deux réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif. La partie raccordée sur la station d'épuration de Kerbabu à Trédrez-Locquémeau (bourg, Penn Ar Hoat, Saint Dreno et Yaudet) est constituée d'environ 12,7 km en gravitaire et 2,2 km en refoulement. La partie raccordée à la station d'épuration de Lannion est constituée d'environ 1,8 km en gravitaire et 0,6 en refoulement. La commune compte sept postes de relèvement.

La station d'épuration de Kerbabu est dimensionnée pour traiter les effluents de 3500 EH. De type boues activées – aération prolongée, elle est en moyenne à 85% de sa charge hydraulique et à 37% de sa charge organique en 2016. Des dépassements de la charge hydraulique sont constatés en période pluvieuse du fait

de l'intrusion d'eaux parasites. La station d'épuration de Lannion est dimensionnée à 21 400 EH. De type boues activées – aération prolongée, elle est en moyenne à 65% de sa charge hydraulique et à 77% de sa charge organique en 2016, celle-ci pouvant atteindre 83% en intégrant la charge organique apportée par les matières de vidange. Des dépassements de la charge hydraulique sont constatés en période pluvieuse du fait de l'intrusion d'eaux parasites. Les deux stations font l'objet d'un projet de restructuration, dont tient compte le projet de révision de zonage.

Les principales caractéristiques du projet de révision de zonage d'assainissement sont les suivantes :

- Il est proposé de modifier le zonage d'assainissement collectif en y intégrant les zones déjà raccordées et en rajoutant les secteurs pour lesquels l'assainissement collectif est plus économique (Extension Bourg Nord et Yaudet), envisageable techniquement sans surcoût (Extension Bourg, Route de Kerhervrec, Chemin de Corvezou), ou encore nécessaire vis-à-vis des enjeux environnementaux (Kerjean), pour une surface totale de 42 ha ;
- Les autres secteurs restent en assainissement non collectif.

Ces raccordements supplémentaires génèreraient un apport de 83 EH supplémentaires pour la station d'épuration de Lannion, et de 311 EH supplémentaires pour la station d'épuration de Kerbabu.

Les nouvelles charges hydrauliques et organiques liées à l'extension du zonage d'assainissement de Ploulec'h sont compatibles avec les nouvelles capacités de traitement envisagées pour la station de Kerbabu, dont le nouvel arrêté prévoit une capacité de 3350 EH. En ce qui concerne la station de Lannion, une augmentation de la capacité de traitement sera envisagée pour 2023 en cohérence avec le calendrier d'urbanisation de la commune et les projets de raccordement.

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017 ;

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°3 « Eau, Assainissement, Déchets ménagers et Voirie » du 15 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ**

DECIDE DE :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à soumettre le plan de zonage d'assainissement à enquête publique et demander la nomination d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif, et à signer tout document relatif à ce dossier.

ACCEPTER Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Ploulec'h

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 6 AVR. 2018
Publiée et affichée le 6 AVR. 2018

LE PRÉSIDENT
Joël LE JEUNE

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE

